

### Point de passage et d'ouverture 1 : Venise, grande puissance maritime et commerciale

Doc. vidéoprojeté : « Les privilèges accordés aux Vénitiens par le chrysobulle de 1082 »

Consigne : Après avoir présenté le document, vous mettrez en évidence les privilèges commerciaux dont les Vénitiens bénéficient puis vous expliquerez les raisons pour lesquels ils leur ont été accordés.

### Point méthode : Analyser un texte en histoire

- citer le texte entre guillemets (avec le numéro des lignes)
- expliquer la citation grâce au cours (définitions, dates et événements, personnages)

#### Présentation du document

Ce document est un extrait d'une chrysobulle, c'est-à-dire une bulle impériale, promulguée en 1082 par l'empereur byzantin Alexis I<sup>er</sup> Comnène. Une bulle impériale est une décision prise par un empereur sur le trône. Celle-ci a été rédigée dans un contexte difficile pour l'Empire byzantin : il a été attaqué et vaincu par la flotte normande à la bataille de Dyrrachium en 1081 et ce malgré l'aide apportée par la flotte vénitienne. La bulle précise les privilèges commerciaux accordés aux Vénitiens par les Byzantins, en remerciement de leur aide militaire, ainsi que les raisons pour lesquelles ces privilèges leur sont accordés.

#### Annonce du plan

Après avoir présenté les privilèges commerciaux obtenus par les Vénitiens (I), on expliquera les raisons qui ont justifié l'attribution de ces privilèges par les Byzantins (II).

Citations	Explications
<b>1. Les privilèges commerciaux des Vénitiens</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Alexis I<sup>er</sup> Comnène donne des boutiques aux marchands vénitiens dans Constantinople, capitale de son empire et plus précisément à Pérama, quartier situé sur la Corne d'or et protégé des invasions par une chaîne.</li><li>- il attribue des ports et des comptoirs commerciaux aux marchands vénitiens dans l'Empire byzantin : Constantinople, Dyrrachium.</li><li>- il accorde la liberté de commerce aux marchands vénitiens par l'empereur byzantin Alexis I<sup>er</sup> Comnène dans tout l'Empire byzantin et dans sa capitale, Constantinople</li><li>- il exempte fiscalement les marchands vénitiens : ils sont dispensés de payer le <i>kommerkion</i> (impôt commercial).</li></ul>
<b>2. Les raisons de ces privilèges commerciaux</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>- référence faite à l'intervention militaire de la flotte vénitienne pour aider la flotte byzantine lors de l'attaque menée par le duc normand Robert Guiscard lors de la bataille de Dyrrachium (1081) : elle a eu lieu dans la partie sud de la mer Adriatique, au large de l'actuelle Albanie.</li><li>- contrairement à ce qui est écrit dans le chrysobulle de 1082, rédigé par l'empereur byzantin Alexis Comnène, la flotte normande de Robert Guiscard sont sortis vainqueurs de la bataille de Dyrrachium. L'empereur byzantin, Alexis I<sup>er</sup> Comnène, s'est placé sous la protection militaire de la flotte de Venise.</li></ul>

## Point de passage et d'ouverture 2 : Bernard de Clairvaux et la deuxième croisade

Doc. vidéoprojeté : « Bernard de Clairvaux prêche la deuxième croisade »

Consigne : Après avoir présenté le document et l'avoir replacé dans son contexte, vous mettrez en évidence les lieux et les acteurs de la deuxième croisade prêchée en 1146 puis vous expliquerez ses motivations.

### Point méthode : Analyser un texte en histoire

- citer le texte entre guillemets (avec le numéro des lignes)
- expliquer la citation grâce au cours (définitions, dates et événements, personnages)

#### Présentation du document

Le document se compose d'extraits de la lettre numéro 363 adressée au clergé d'Occident. Elle a été rédigée par Bernard de Clairvaux, à la demande du pape Eugène III. Bernard de Clairvaux est un abbé cistercien très influent auprès du pape (qui a été moine dans l'abbaye de Clairvaux, dirigée par Bernard) et du roi de France Louis VII (qui décide de s'engager dans la croisade lorsqu'il entend le prêche de Bernard de Clairvaux à Vézelay en 1146) Cette lettre est lue le jour de Pâques de l'année 1146. Le choix du jour n'est pas innocent car la fête de Pâques commémore la résurrection de Jésus chez les chrétiens. La lettre est écrite en 1146, deux ans après que les troupes musulmanes de Zengi ont repris la ville d'Édesse dans les États latins d'Orient. Elle appelle les chrétiens à la deuxième croisade.

#### Annonce du plan

Après avoir mis en évidence les lieux et les acteurs de la deuxième croisade prêchée en 1146 (I), on expliquera quelles en sont les motivations (II).

Citations	Explications
<b>1. Les lieux et les acteurs de la deuxième croisade</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>- expression qui désigne les musulmans, contre lesquels Bernard de Clairvaux appelle à faire une croisade, c'est-à-dire une guerre sainte</li><li>- expression désignant la « Terre sainte » des chrétiens, c'est-à-dire la région où est né et a vécu Jésus (la région située autour de Jérusalem, en Orient).</li><li>- Jérusalem, ville où Jésus est crucifié, est mort et est enterré (dans l'église du Saint-Sépulcre)</li><li>- l'Occident chrétien, d'où part la croisade : elle est prêchée par Bernard de Clairvaux à Vézelay le jour de Pâques 1146</li><li>- croisés qui vont se battre en Terre sainte plutôt qu'en Occident</li></ul>
<b>2. Les motivations de la deuxième croisade</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>- référence à la prise d'Édesse en 1144 par les troupes musulmanes de Zengi</li><li>- justification de la défaite chrétienne à Édesse par les péchés des chrétiens : ainsi, Dieu ne leur a pas accordé la victoire</li><li>- volonté des chrétiens de récupérer les « lieux saints », c'est-à-dire la « Terre sainte » et particulièrement Jérusalem.</li><li>- encouragements pour motiver les croisés à partir se battre : mourir pour Dieu est profitable et leur permet l'accès au Paradis.</li></ul>